

<b>Zeitschrift:</b>	Revue Militaire Suisse
<b>Herausgeber:</b>	Association de la Revue Militaire Suisse
<b>Band:</b>	40 (1895)
<b>Heft:</b>	7
<b>Artikel:</b>	Rôle de la cavalerie suisse d'après l'ordonnance du 31 août 1894 [suite]
<b>Autor:</b>	Diesbach, Georges de
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-337243">https://doi.org/10.5169/seals-337243</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 15.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

raineté législative en matière civile et en matière pénale, sans parler de la nationalisation des chemins de fer et du monopole des billets de banque. Puis viendra l'école fédérale, les cantons auront cessé d'exister; vous leur aurez laissé leurs dettes, leurs impôts, leurs pauvres, et il ne vous restera plus qu'à en faire de simples préfectures administratives! Les musées historiques rappelleront aux générations futures la gloire de nos cantons suisses, fondateurs de la liberté helvétique, et il ne se trouvera plus personne dans cette enceinte pour protester par un vote contre la transformation de la Confédération suisse en petite république unitaire de trois millions d'habitants entourée de trois grandes et puissantes nations.

Tels sont les motifs pour lesquels je rejeterai le projet de la majorité de la Commission.

---

## Rôle de la cavalerie suisse d'après l'ordonnance du 31 août 1894. (SUITE.)

Maintenant que nous avons vu quels sont les préceptes qui régissent les patrouilles, passons à l'étude des détails de leur emploi. Commençons par les

### *Rapports.*

Les rapports portent à la connaissance du chef les nouvelles obtenues par les patrouilles. Il est de la plus grande importance que ces nouvelles parviennent à temps, car un rapport arrivant seulement quelques minutes trop tard, est sans aucune valeur, la troupe que la patrouille devait protéger par son exploration, est surprise par l'ennemi.

Souvent dans les manœuvres, on pourrait croire qu'un officier n'est envoyé en exploration que pour satisfaire sa curiosité personnelle, et non pour faire part à celui qui l'a envoyé des découvertes faites. Une patrouille agissant ainsi n'est d'aucune utilité, les rapports doivent arriver assez tôt pour permettre au commandant de prendre les dispositions qu'exige la situation.

Le chef de la patrouille enverra les rapports qui lui sont prescrits par les instructions qu'il a reçues, même s'il n'a rien découvert, car souvent il est très important de savoir que l'ennemi n'a pas atteint tel ou tel point. En outre, il fera par-

venir à celui qui l'a envoyé, chaque nouvelle importante concernant l'ennemi. A moins d'impossibilité absolue, les rapports seront toujours communiqués par écrit. L'estafette qui serait chargée de transmettre un rapport oral, risquerait fort d'oublier une partie de sa mission; elle oublierait surtout les noms de localités, car il se passe souvent plusieurs heures avant qu'elle ne rejoigne le chef vers qui elle est envoyé.

La forme d'un rapport peut être la suivante :

**RÉGIMENT DE DRAGONS N° 2. — Escadron N° 4.**

**RAPPORT N° 1**

Hauteur : 714, Ouest Fribourg.

10 juin 1893. 10 h. 15 m. matin.

Un régiment de cavalerie ennemie s'avance au trot sur la route Matran-Fribourg. La tête a atteint Cormanon.

N. N.

Expédié par dragon X, 10 h. 20 m. matin.

Ce rapport doit être écrit d'une manière lisible et mis dans une enveloppe qui sera rendue au porteur de la dépêche, signée et datée par celui qui en a pris connaissance. Il est très utile d'avoir un petit carnet renfermant les formulaires des dépêches avec les en-têtes imprimés ou écrits d'avance et reproduisant au moyen d'une feuille de papier noirci la copie du rapport.

Quant au contenu du rapport, il doit être, comme nous l'avons vu plus haut, entièrement conforme à la vérité. Si par exemple vous apprenez par un paysan, qu'un bataillon ennemi a passé la nuit dans un village et qu'il y est encore, vous ne devez pas dire : Tel village est occupé par un bataillon ennemi, mais au contraire : J'ai appris par un paysan qu'un bataillon ennemi doit avoir passé la nuit dans le village de X. et qu'il s'y trouverait encore maintenant. Je vais vérifier le fait.

Dans bien des cas, il est préférable de s'assurer d'abord de

l'exactitude d'une nouvelle ainsi obtenue avant de la transmettre plus loin.

De même vous pouvez savoir par exemple qu'une brigade d'infanterie ennemie doit se trouver dans telle contrée et vous êtes envoyé à sa découverte. Tout à coup vous voyez déboucher d'un bois une compagnie. Tout vous fait prévoir que cette compagnie fait partie de la brigade que vous cherchez, cependant vous ne devez pas rapporter ainsi : Une brigade d'infanterie ennemie s'avance sur la route A-B, etc... Si vous êtes bien éloigné de la troupe qui vous a envoyé, vous continuerez à observer jusqu'à ce que vous sachiez au juste si la compagnie en question est isolée, ou si elle n'est que l'avant-garde d'un corps plus considérable.

Si, par contre, vous venez seulement de quitter votre détachement, alors il n'y a pas de temps à perdre et vous enverrez de suite le rapport suivant : Une compagnie d'infanterie débouche du bois de C sur la route A-B.

Il n'est pas nécessaire d'ajouter que l'on ne signale pas chaque patrouille rencontrée, car au bout de peu de temps on n'aurait plus de cavaliers sous la main. On ne fera mention que d'évènements qui peuvent être utiles à l'officier qui vous a détaché.

Cependant, au commencement d'une campagne, il peut être important d'apprendre que des patrouilles se sont fait voir dans telle ou telle région.

Quelques fois les rapports peuvent être envoyés par le télégraphe ; c'est un moyen qu'il ne faut pas négliger, si l'on est sûr que la dépêche parvient à son destinataire. Mais cette occasion favorable ne se présentera que très rarement dans le cours d'une campagne ; le plus souvent il faudra avoir recours à des estafettes.

Il importe d'instruire à fond les estafettes sur la direction qu'elles doivent prendre, de leur dire exactement à qui elles doivent s'adresser et où elles trouveront l'officier vers lequel elles sont envoyées. La tâche de l'estafette n'est pas facile, car il faut se diriger sans carte, dans un terrain souvent complètement inconnu.

Suivant les circonstances, on enverra les rapports à double, ou bien on les fera porter par deux cavaliers ; on agira ainsi en pays ennemi, ou quand on pourra craindre que le porteur de la dépêche ne soit attaqué en route.

*Patrouilles.*

Le chef de la patrouille est l'âme de celle-ci et il remplace le supérieur qui l'a envoyé ; il doit voir pour lui. Toute la valeur d'une patrouille repose en ceci :

Les renseignements qu'elle rapporte proviennent d'un homme responsable des découvertes qu'il dit avoir faites. Plus une patrouille est envoyée au loin, plus sa tâche est difficile ; il faut donc pour la conduire un officier dans toute l'acception du terme. La première qualité que nous demandons de lui c'est qu'il soit absolument franc et loyal. Si son caractère est ainsi fait, il aura aussi le courage nécessaire pour l'accomplissement de sa tâche.

Accompagné de quelques cavaliers seulement, privé de tout soutien loin des regards de ses chefs et camarades, souvent fatigué jusqu'à l'épuisement, l'officier qui conduit la patrouille a besoin, pour s'attacher aux flancs de l'ennemi et observer calmement, non pas de finesse, de ruse, d'instinct naturel, d'habileté, mais simplement de courage, d'abnégation et de cette droiture de caractère qui ne lui permet pas de dire un mot de plus que ce qu'il a vu et ne le laisse pas se reposer avant d'avoir découvert l'ennemi. Il doit avoir une instruction militaire assez étendue pour pouvoir comprendre ce que signifient les formations qu'a adopté l'ennemi et en tirer des conclusions justes, c'est-à-dire qu'il doit être en état d'en déduire les intentions, la force et l'état dans lequel se trouve l'adversaire.

Le chef de la patrouille reçoit ses instructions si possible de vive voix et par exception par écrit. Son chemin ne lui sera tracé que par quelques points qu'il peut être important de reconnaître en passant. En outre on évitera, si faire se peut, d'expédier une patrouille de cavalerie pendant la nuit. Une fois que le chef de la patrouille est bien orienté, il ne se laissera entraîner loin du but qu'il poursuit, ni par l'ennemi, ni par les difficultés du terrain. Si sa mission lui a été donnée de vive voix, il note sur son carnet les noms des endroits qu'il doit traverser et les dispositions particulières qu'il serait possible d'oublier.

Tout officier envoyé en patrouille a besoin d'une carte, d'une jumelle et d'une boussole. Par un fort brouillard, ou bien si l'on est obligé de marcher de nuit, il faut prendre un guide.

Avant de partir, l'officier doit s'assurer de l'état de ses hommes et chevaux et voir si les armes sont en bon état, la munition au complet, la nourriture et l'avoine en quantité suffisante. Les cavaliers seront choisis dans le peloton de l'officier qui commande la patrouille.

Ceux-ci seront mis au courant de la tâche à laquelle ils doivent concourir, car, sachant ce qu'on demande d'eux, ils prèteront un concours plus utile à leur chef.

On dirigera la patrouille avec la voix ou le sifflet, mais il faut être prudent dans l'emploi de ce dernier à proximité de l'ennemi car le son strident qu'il donne trahit facilement la présence. En outre, une petite patrouille n'a pas de service de sûreté en marche, tout au plus détache-t-elle de temps en temps un homme ; elle pourvoira surtout à sa sécurité en observant attentivement le terrain et en choisissant bien son chemin.

La marche de la patrouille doit être rapide ; plus tôt la patrouille fournira des nouvelles, plus celles-ci auront de valeur. La marche doit rester ignorée de l'ennemi ; si nous parvenons à nous dissimuler il nous sera facile d'accomplir notre tâche, car l'adversaire ne pourra pas mettre d'obstacles à nos mouvements.

La patrouille doit se garantir contre une surprise pour qu'elle ne soit pas prise ou dispersée. Elle doit marcher de telle sorte qu'elle puisse bien observer le terrain, découvrir l'ennemi et si les circonstances l'y obligent le combattre.

Ces quatre conditions souvent se contredisent ; c'est à l'officier à juger dans chaque cas particulier comment il doit se comporter. Il est parfois impossible d'exécuter une marche rapide sans s'exposer à être vu, car si une patrouille veut absolument échapper aux regards de l'ennemi, elle doit choisir un terrain coupé où il est impossible d'avancer aux allures vives, faire de grands détours, rester cachée sous des couverts ; dans ces conditions elle n'avancera pas plus vite qu'un piéton. Il vaudrait mieux alors envoyer une patrouille d'infanterie, car les fantassins peuvent bien mieux se dissimuler que les cavaliers.

Le cavalier se servira donc pour atteindre son but, de la vitesse qui lui est inhérente. Aussi longtemps qu'elle n'aura pas découvert l'ennemi elle marchera sur les routes, mais elle les quittera dès qu'elle remarquera la présence de l'adversaire.

Alors le chef de la patrouille se dissimule dans le terrain, soit dans un bois, derrière des maisons, une haie, une hauteur, etc., etc., observe l'ennemi et voit en même temps, s'il est obligé de se rendre plus loin pour continuer son observation, quelle direction il doit prendre pour s'avancer à couvert. Il tâchera alors de gagner le plus rapidement possible un autre point d'observation, dissimulera sa patrouille et au moyen de sa jumelle observera le terrain et les objets qui semblent lui indiquer la présence de l'ennemi. Il ne manquera pas non plus d'observer avec sa jumelle la direction qu'il compte prendre et le nouveau point d'observation où il veut se rendre.

Ces arrêts fréquents ne semblent pas s'accorder avec une marche rapide de la patrouille; cependant ils ne sont pas nuisibles à la rapidité de la marche, car d'abord les haltes n'ont pas besoin d'être prolongées, et, en second lieu, si la direction à suivre est bien choisie d'avance et le terrain reconnu autant que le permet la vue, la patrouille pourra se porter très rapidement d'un point à un autre. Les chevaux ne seront pas hors d'haleine, car ils auront le temps de reprendre leur souffle pendant les arrêts.

La forme la plus pratique pour la marche est celle de l'essaim, l'officier montant en tête. S'il se présente quelques objets à reconnaître on y enverra deux cavaliers, qui rejoindront la patrouille et feront rapport sur ce qu'ils ont vu. Enfin il faut bien se garder de détacher trop souvent des éclaireurs, car nous ne manquerions pas d'attirer ainsi l'attention de l'ennemi.

Si la patrouille est forte d'un peloton, le chef peut prendre 8 à 10 hommes avec lui et se faire suivre à courte distance par le reste du peloton. En effet, 8 à 10 cavaliers sont parfaitement suffisants pour le service des estafettes et comme escorte de l'officier. En outre, en adoptant cette manière de marcher, il sera plus facile de profiter, à proximité de l'ennemi, des couverts du terrain, car l'officier étant en tête indiquera le chemin à suivre; en même temps il aura tout son monde sous la main, prêt à donner en temps voulu, car le reste du peloton ne restera pas à plus de 200 mètres en arrière. Si nous employons tout un peloton comme escorte de l'officier, c'est que nous prévoyons qu'à un moment donné, nous serons obligés de recourir au combat pour atteindre notre but. La patrouille doit être prête à tout moment à se trouver

en présence de l'ennemi ; elle doit observer le silence le plus complet et si le chef est obligé de donner un signal pour communiquer sa volonté, il ne faut pas qu'il soit plus fort que cela n'est nécessaire pour être entendu par l'homme auquel il est adressé. Tous les cavaliers observeront attentivement la contrée, d'abord pour contribuer à la sécurité de la patrouille, ensuite pour pouvoir s'orienter sur le terrain et retrouver leur chemin s'ils venaient à être chargés de porter un rapport en arrière. Si une patrouille s'avance comme nous venons de le voir, par bonds, prête au combat et attentive, elle n'a pas besoin de s'inquiéter beaucoup de sa sécurité.

Il y a lieu de combattre ici une opinion erronée que l'on entend formuler quelquefois.

Une patrouille d'exploration est toujours envoyée avec une mission déterminée, mais elle n'a absolument pas à fouiller le terrain qu'elle parcourt. Il serait complètement faux de vouloir regarder derrière chaque buisson, chaque maison, s'il ne se cache pas de petits partis ennemis. Tel n'est pas le but du service d'exploration ; celui-ci doit nous fournir des renseignements sur les mouvements ou les stationnements des fractions considérables de l'armée ennemie. Un corps de troupe considérable ne se cache pas dans le terrain ; ou bien il marche sur les routes ou il se repose dans des endroits qui n'échappent pas à nos regards. Donc si nous avançons par bonds, d'un point d'observation à un autre, comme nous l'avons vu plus haut, nous ne pourrons pas ne pas le voir.

Bien plus grande encore serait la faute, si c'était pour sa propre sécurité que le chef de la patrouille faisait fouiller le terrain. Un officier agissant ainsi serait indigne de commander une reconnaissance. Sans tomber dans l'imprévoyance, les patrouilles doivent être hardies, se bien souvenir que si elles n'avancent qu'en hésitant, qu'en craignant trop, ou de se faire voir, ou de tomber dans une embuscade, elles ne seront d'aucune utilité, car elles ne fourniront ainsi aucun rapport. La première chose pour elles, c'est de découvrir l'ennemi, toutes les autres conditions que nous avons vues plus haut ne viennent qu'en seconde ligne.

On échappera également aux embuscades en évitant autant que possible les endroits qui les favorisent et seconde-ment en étant toujours prêt à combattre l'ennemi si l'on se trouve tout à coup face à face avec lui. Si l'on est obligé de

faire manger les hommes et les chevaux on ne s'arrêtera pas dans un village, mais bien plutôt auprès d'une maison isolée.

Une patrouille ne doit jamais avoir l'idée de faire occuper un défilé par quelques cavaliers à pied pour assurer sa ligne de retraite ; ce serait s'affaiblir d'une manière inutile et rien ne dit que pour le retour on se servira de la même route que pour l'aller.

#### *Rencontre avec l'ennemi.*

Dès qu'une patrouille voit ou rencontre l'ennemi elle doit en faire rapport. Si cette rencontre a lieu avant d'avoir atteint le but fixé à la patrouille, l'officier qui la commande doit être en état de juger s'il doit continuer à se diriger dans la direction prescrite, ou bien si la découverte qu'il vient de faire n'exige pas d'abandonner sa première direction pour s'attacher à l'adversaire et reconnaître d'une manière plus exacte ses intentions.

Nous avons posé en règle générale que la patrouille devait éviter le combat. Par là on ne doit pas entendre qu'aussitôt en présence de l'ennemi, il faille opérer une retraite en bon ordre. Au contraire, c'est en nous dissimulant dans des endroits d'où nous pouvons continuer notre observation que nous arriverons à recueillir des renseignements exacts, et à ne pas perdre de vue l'adversaire.

Eviter le combat demande souvent plus d'effort de volonté que de le rechercher. Il faut de l'abnégation pour renoncer à un combat qu'on peut engager dans des circonstances favorables avec la chance de se distinguer et il faut plus de courage qu'on ne le croit pour laisser passer à côté de soi des partis ennemis, qui nous isolent d'une manière désagréable de la troupe à laquelle nous appartenons.

Cependant chaque règle a ses exceptions. La patrouille accepte le combat ou même le recherche, quand sa mission n'exige pas une marche secrète ou quand le but auquel elle tend ne peut être atteint que par le combat.

Par exemple, si l'ennemi a placé des avant-postes sur une ligne de hauteurs et qu'il nous empêche ainsi tout coup d'œil de l'autre côté, nous serons bien obligés d'attaquer un de ses postes, pour pouvoir voir où sont ses bivouacs et quelles sont leur étendue, car nous n'avons pas toujours la possibilité de tourner les ailes des avant-postes.

Rencontre-t-on une patrouille ennemie qui rentre d'un service d'exploration, on l'attaquera pour l'empêcher de rapporter de nos nouvelles à l'ennemi.

Si nous livrons combat, il faut tâcher d'en retirer quelques renseignements utiles pour notre armée et ce qui sera le plus profitable, c'est de faire des prisonniers.

Si l'adversaire a été repoussé, on l'observera ou on le poursuivra, sans pour cela nous laisser distraire du but qui nous a été prescrit, ni montrer toute notre patrouille; si possible nous ne sortirons pas du couvert, quand nous supposerons que des partis ennemis sont dans les environs. La patrouille qui a été battue, ne manquera pas de dire, dans l'intention d'excuser sa retraite, qu'elle a été attaquée par des forces considérables; donc l'ennemi prendra ses précautions et enverra probablement un détachement à notre rencontre. Nous devons profiter du temps qui s'écoulera avant l'apparition de ce dernier, pour continuer nos observations, car nous aurons probablement la chance de faire des découvertes importantes. Enfin, il est impossible, à moins de négligence grave, qu'une patrouille soit prise tout entière. Nous pouvons être dispersés, séparés de notre troupe, éprouver des pertes, mais tant que nous avons encore nos chevaux, il sera toujours possible à quelques cavaliers de revenir en arrière pour faire rapport sur ce qu'ils ont vu.

Le soldat doit savoir que dans telles circonstances il ne faut pas perdre courage; que tant qu'il a ses armes et que son cheval peut encore le porter, la situation n'est pas désespérée; enfin qu'il doit tenter l'impossible pour échapper à la captivité.

(*A suivre.*)

---

### Manœuvres du I<sup>er</sup> Corps d'armée.

#### ORDRE DE CORPS D'ARMÉE N° I.

1. Les manœuvres du I<sup>er</sup> corps d'armée auront lieu comme suit :

25 août : Entrée au service de l'état-major du corps d'armée et des états-majors de division.

26 » Entrée au service des états-majors de brigade d'infanterie.